

Orléans, le 09 novembre 2005

M. le Préfet  
Préfecture du Loiret  
181 rue de Bourgogne  
45 042 ORLEANS cedex 1

Affaire suivie par Yves TRUDELLE

Objet : fiches de synthèse de la qualité de l'eau

Monsieur le Préfet,

Nous sommes préoccupés par la qualité des eaux d'alimentation dans le département du Loiret. Notre inquiétude est d'autant plus vive que le « projet de plan régional santé environnement de la région Centre », récemment édité, indique en page 41, que le pourcentage de la population desservie par une eau respectant les exigences de qualité relatives aux pesticides est de 64 % dans le Loiret (données 2004).

Avant même de connaître cette dernière information, nous avons recherché tous les documents permettant de nous faire une idée exacte de la situation actuelle.

A cet égard nous avons sollicité la DDASS du Loiret. Or, les documents disponibles et consultables édités par cette administration ne nous permettent pas de connaître la situation au-delà de 2000.

Les fiches de synthèse pourtant prévues par l'arrêté ministériel du 10 juillet 1996 « relatif aux factures de distribution de l'eau de collecte et de traitement des eaux usées » et normalement adressées aux abonnés en même temps que les factures d'eau ne sont plus, semble-t-il, éditées depuis 2000.

Nous avons donc adressé un courrier au directeur de la DDASS du Loiret pour demander que l'information que nous recherchons soit ouverte à notre consultation d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, faciliter l'accès à l'information en santé environnement fait partie des actions prioritaires inscrites au plan régional de santé environnementale.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Préfet, d'appuyer notre demande et de vous assurer que la DDASS du Loiret se conforme aux dispositions établies par la loi.

Nous vous remercions par avance et vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Paul SIFFERT,

Président de l'association des Naturalistes orléanais